

Un passeport vert pour un État mondial numérisé



[Source : Le blog de Liliane Held-Khawam]

We'll present this month a legislative proposal for a Digital Green Pass. The aim is to provide:

- Proof that a person has been vaccinated
- Results of tests for those who couldn't get a vaccine yet
- Info on COVID19 recovery

It will respect data protection, security & privacy

– Ursula von der Leyen (@vonderleyen) March 1, 2021

Le Programme de développement durable de l'Agenda 2030 » jette les bases du nouveau monde en proposant ce qui ressemble à une ébauche de Constitution planétaire. Celle-ci exalte l'esprit d'universalité, et la nécessité d'un consensus – voire d'unanimité – entre les Etats, qui décident de s'unir pour gérer au mieux l'avenir du monde. » Ce texte a été écrit en 2019 quelques semaines avant la pandémie planétaire annoncée quelques semaines plus tard.

Le virus va permettre de faire vivre ces quelques mots quotidiennement grâce à une coordination médiatique planétaire pour le moins fascinante par le consensus dont elle fait l'objet.

À l'heure actuelle, il est question d'un passeport vaccinal. Or, plus je me documente sur le sujet, et plus je repense au Programme de Développement Durable de l'ONU pour 2030. J'avais présenté celui-ci dans Coup d'Etat planétaire en tant que nouvelle Constitution planétaire d'un territoire, de frontières et d'une économie atomisés et captés par la haute finance internationale.

Le Digital Green Pass peut être considéré comme la nouvelle carte d'identi(fication)té de citoyens numériques.

Ce document officiel est très intéressant et très important car il relègue à l'arrière-plan le passeport national.

Le passeport vert semble faire l'unanimité planétaire au niveau de gouvernants, tous signataires du Programme 2030. Dans les faits, il acte la fin des Etats-Nations.

Pourtant quelque chose de plus est en train de se passer. Les nouveaux documents « officiels » émis par des corporations globalisées signifient la fin des libertés individuelles au profit de l'humain en cours de normalisation et d'uniformisation.

The Alliance, a collaborative effort of global partners, is **solving for scale from day one**

“

Closing the identity gap is an enormous challenge. It will take the work of many committed people and organizations coming together across different geographies, sectors and technologies. But it's exciting to imagine a world where safe and secure digital identities are possible, providing everyone with an essential building block to every right and opportunity they deserve.

Peggy Johnson
Executive VP, Business Development, Microsoft Corporation



<https://id2020.org/alliance>

Le Green pass n'est rien d'autres que la marche vers la définition de normes standardisées et universelles auxquelles le transhumain idéal devra répondre. La digitalisation fait que l'évaluation permanente (crédit social) sera facilitée d'autant grâce à une connectivité permanente sur fond d'hygiénisme surfait. Les résultats qu'elle indiquera lui permettra de recevoir sa pitance. Zéro carbone bien sûr.



<https://secure-referentiel.nouvelobs.com/file/14562572.jpg>

Le Green Pass est le sésame qui fait entrer le terrien dans le monde de l'Agenda 2030, un monde atomisé et complexe, incompréhensible au terrien normal. Ce passeport le reliera au Green New Deal de la haute finance, dont l'Agenda 2030 est l'aboutissement d'un long processus démarré avec le président Roosevelt et la fondation de la structure supranationale, enfant de Bretton Woods.

Bref, à *passport* universel, une citoyenneté universelle pour une gouvernance planétaire.

La *couleur verte* rappelle que l'homme ne doit plus trop bouger au nom d'une santé planétaire dorénavant gérée par ses pollueurs ...

La *digitalisation* permet l'intrusion permanente de tiers au nom de la santé. Votre corps ne vous appartient plus

Je vous invite à lire ce petit chapitre qui explique certains mécanismes fondateurs de la citoyenneté universelle prévue de très longue date. Vos élus avaient juste oublié de vous en parler.

La Politique Commune des États. Coup d'État planétaire (Extrait)

« We the peoples of the United Nations ». C'est par ces quelques mots que s'ouvre le préambule de la Charte des Nations Unies. Signée le 26 juin 1945 à San Francisco, cette assertion n'est pas sans rappeler les premiers mots de la Constitution américaine « We The People of the United States ».

De fait, l'ONU est non seulement un lieu de rassemblement supranational, mais aussi d'intégration des Etats et des peuples par une multitude de projets communs. En 2000, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, qui ressuscitait les valeurs des four freedoms, fut signée à New York par les 193 Etats-membres. Un consensus, une unanimité qui en fait une feuille de route à destination des Etats de la planète. Un texte fondamental, voire fondateur de la nouvelle gouvernance planétaire. Dans son préambule les quelques mots qui suivent donnent le ton pour un projet planétaire et universel : « Nous réaffirmons solennellement, en cette occasion historique, que l'Organisation des Nations Unies est le lieu de rassemblement indispensable de l'humanité tout entière où nous nous efforçons de concrétiser nos aspirations universelles à la paix, à la coopération et au développement. Nous nous engageons donc à accorder un soutien indéfectible à la réalisation de ces objectifs communs et nous nous déclarons résolus à les atteindre ».

Ainsi, la dimension universelle de l'ONU est admise par l'ensemble des Etats signataires de la Déclaration, et on a le sentiment, que les aspects concernés sont si nombreux et si conséquents qu'aucun thème social, économique ou politique n'y échappe Cette réalité est porteuse de conséquences lorsque les mêmes signataires font de l'ONU le lieu de gestion de leurs nombreux objectifs communs. La Déclaration du Millénaire confirme la démarche communautariste quand elle demande de « renforcer davantage la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux, représentés par leur organisation mondiale, l'Union interparlementaire, dans divers domaines, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, le droit international et les droits de l'homme, la démocratie et la parité entre les sexes. » Une vaste entente entre les responsables de l'ensemble des secteurs qui régissent la planète doit tricoter le nouveau monde sur fond de promesses de droits de l'homme, sous l'égide de l'ONU et du droit international. C'est ainsi que les opposés s'allient sur fond de promesses de paix et de sécurité. Mais objectivement, nous peinons à voir la paix et la sécurité dans un monde marqué par la souffrance humaine.

Qu'est-ce que l'Union interparlementaire ? (Extraits du site ipu.org)

« L'Union interparlementaire (UIP, en anglais IPU) est l'organisation mondiale des parlements des États souverains. Créée en 1889, elle est la plus ancienne des institutions internationales à caractère politique.

Désireuse de promouvoir la paix et le principe de l'arbitrage international, elle a jeté les bases de ce qui est aujourd'hui la coopération multilatérale institutionnelle et a plaidé pour la création d'institutions analogues au niveau gouvernemental, qui se sont concrétisées sous la forme de l'Organisation des Nations unies.

L'Union a également contribué à la création de ce qui est aujourd'hui la Cour permanente d'arbitrage de La Haye.

A l'origine, simple association de parlementaires, l'Union est devenue l'organisation internationale des Parlements des États souverains (Article 1er des Statuts de l'Union interparlementaire). Foyer de la concertation et de la diplomatie parlementaires entre législateurs de tous les systèmes politiques du monde, et réunissant en son sein des représentants de toutes les tendances politiques, l'Union constitue un exceptionnel poste d'observation de l'évolution de la pensée politique. En outre, les Assemblées statutaires et les réunions spécialisées de l'Union fournissent l'occasion de lancer des idées nouvelles ou des initiatives qui font avancer la cause de la paix et de la coopération internationale. » (Histoire de l'IPU)

« L'Union œuvre en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies dont elle partage les objectifs et appuie les efforts. Elle coopère en outre avec les organisations interparlementaires régionales et les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux. En octobre 2016, l'UIP a adopté sa stratégie 2017-2021 sous le titre général « De meilleurs parlements pour des démocraties plus fortes ». »

Si le rôle de l'ONU en tant que médiatrice de paix est connu du grand public, celui de plateforme de la mondialisation l'est nettement moins.

La Déclaration du millénaire précise : « Nous sommes convaincus que le principal défi que nous devons relever aujourd'hui est de faire en sorte que la mondialisation devienne une force positive pour l'humanité tout

entière ». Le nouvel ordre du monde de Roosevelt et de Truman est bien ancré.

L'ONU est donc cet organe facilitateur du nouveau monde, en tant que pivot entre les Etats-membres d'une part et d'autre part, entre les Etats-membres et les multinationales.

L'ultralibéralisme de l'OMC y est cautionné[1]. L'ONU promeut un multilatéralisme planétaire doublé de partenariats publics-privés si forts, que sa référence semble être un modèle qui vise à collectiviser et organiser la gestion des ressources – y compris humaines- de la planète sous bannière privée.

Quinze ans après la signature de la Déclaration, un autre programme de communautarisation globale voit le jour. Tout le monde se souvient du jour où le pape François a ouvert en personne un rassemblement historique de l'ONU à New York, qui devait marquer le 70ème anniversaire des Nations Unies, qui fut célébré du 25 au 27 septembre 2015. A cette occasion, l'Assemblée, forte de 160 représentants de pays, avait adopté à l'unanimité le projet de « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

Ce programme jette les bases du nouveau monde en proposant ce qui ressemble à une ébauche de Constitution planétaire. Celle-ci exalte l'esprit d'universalité, et la nécessité d'un consensus – voire d'unanimité – entre les Etats, qui décident de s'unir pour gérer au mieux l'avenir du monde.

D'ailleurs, cela est confirmé dès l'introduction du Programme : « Ce Programme a une portée et une importance sans précédent. Il est accepté par tous les pays et applicable à tous, compte tenu des réalités, capacités et niveaux de développement de chacun et dans le respect des priorités et politiques nationales. Les objectifs et les cibles qui y sont énoncés ont un caractère universel et concernent le monde entier, pays développés comme pays en développement. Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois dimensions du développement durable ». Tout est acté au nom du développement durable et de ses déclinaisons.

Les contradictions abondent dans ce texte qui prône à la fois la politique *ultralibérale* de l'OMC et la redistribution des richesses, le multilatéralisme et la souveraineté des États, l'humanisme et le sponsoring par les firmes globales, l'accessibilité aux contrées reculées, aux biens élémentaires, sans parler de gratuité. La toute-puissance du marché unique mondial, de ses multinationales, de la finance en grand architecte, n'y est pas remise en question.

Exemple. Alors que le Programme prône l'éradication de la famine,

l'article 68 demande « (...) à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce de n'épargner aucun effort pour parachever rapidement les négociations du Programme de Doha pour le développement. (...) »

Or, le cycle de Doha est piloté par l'OMC dans le but, entre autres, de libéraliser le commerce international et dont le Programme fait la promotion des produits agricoles des pays pauvres. Mais le cycle promeut aussi la libéralisation des services publics. Récemment, Pierre Moscovici, commissaire européen, confirmait sur France Inter que l'« On peut très bien avoir des services publics qui sont gérés par des entreprises privées. ».

Et si un État venait à refuser le fameux programme 2030 qui vise à transformer le monde ? Le point 30 du Programme y répond de manière très explicite « Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement. » L'épée de Damoclès, due à l'endettement public détenue par le privé, se chargerait de rappeler à l'ordre les États récalcitrants.

Voici un exemple supplémentaire qui démontre la perte d'autonomie, voire de l'impuissance des États. Elle nous vient de l'UE et du pilotage et de la « surveillance multilatérale » que ses organes exercent sur les États. Le rôle de la Commission européenne -entité inscrite au Registre du Commerce belge, et donc de type commercial- y est central.

Il est dit : « Le Conseil, sur recommandation de la Commission, élabore un projet pour les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union et en fait rapport au Conseil européen. [2]» Les États membres qui ont ratifié ce genre de traités considèrent dans le même texte « leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun », raison pour laquelle ils ont transféré leur souveraineté à la Commission européenne. Cette organisation va jouer un rôle essentiel pour assurer « (...) une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, (...) ».

Puis intervient la surveillance de ce qui devient de fait une autorité de contrôle : « (...) le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans la Communauté, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations visées au paragraphe 2, et procède régulièrement à une évaluation d'ensemble.

Pour les besoins de cette surveillance multilatérale, les États membres transmettent à la Commission des informations sur les mesures importantes qu'ils ont prises dans le domaine de leur politique économique et toute autre information qu'ils jugent nécessaire. » Et enfin, qui dit contrôle, dit sanction. « 4. Lorsqu'il est constaté,

[1] « 68. Le commerce international est un moteur de la croissance économique pour tous et un moyen de réduire la pauvreté ; il contribue au développement durable. Nous continuerons à soutenir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable établi sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, et nous sommes favorables à une véritable libéralisation des échanges. »

[2] TFUE ; Chapitre 1, article 121 (ex-Article 99 TCE)

[3] *Dépossession, id.*